



BON DE COMMANDE DE BILLETTERIE

VOS COORDONNEES :

Nom de l'organisme :

Nom du contact billetterie :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Port :

BILLETTERIE FORMULE ACHAT		<i>voir conditions A</i>			
Catégorie	Nombre de billets		Prix unitaire TTC		Coût total TTC
Adulte et enfant de 13 ans et plus		x	6.40	=	
Enfant de 3 à 12 ans		x	4.80	=	
Coût total de votre commande					

BILLETTERIE FORMULE DEPÔT VENTE		<i>voir conditions B</i>				
Catégorie	Nombre de billets Par carnet	quantité		Prix unitaire TTC du billet		Coût total TTC
Adulte et enfant de 13 ans et plus	10		x	6.90	=	
Enfant de 3 à 12 ans	10		x	5.00	=	
Coût total de votre commande						

BON DE COMMANDE A RETOURNER A FEERILAND

Par mail : contact@feeriland.com

Par courrier : 10 route de Réjasseville L'Ébourliat - 87520 VEYRAC

Le chèque doit être libellé à l'ordre de FEERILAND

J'accepte et je déclare avoir pris connaissance des conditions particulières de ventes au recto et des conditions générales au verso

Le
à
Nom du signataire

Signature et cachet de l'établissement

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE BILLETTERIE

A/ BILLETTERIE FORMULE ACHAT	B/ BILLETTERIE FORMULE DEPOT VENTE
1- achat de 20 billets minimum (adultes et/ou enfants) 2 - Les billets commandés sont payables à la commande. 3 - Validité des billets : 2 saisons 4 - Les billets ne sont ni repris, ni remboursés 5 - Les frais de port sont offerts à chaque commande 6 - Tampon du partenaire obligatoire pour la validation du billet	1 - Dépôt des carnets composés de 10 billets adultes et/ou enfants minimum. 2 - En fin de saison, seuls les billets vendus vous seront facturés au tarif de l'année en cours. 3 - Durée de la validité du billet : saison en cours. C'est au partenaire vendeur de dater les billets lors de la vente. 4 - les billets invendus devront être renvoyés à vos frais sous plis sécurisés sauf accord tacite entre Feeriland et le revendeur 5- Tampon du partenaire obligatoire pour la validation du billet

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDE DE BILLETS

Toute commande de billet devra faire l'objet d'un bon écrit transmis par courrier ou mail sous la forme suivante : bon de commande de l'année en cours, mentionnant obligatoirement les coordonnées du client, la date de la commande, la signature et le tampon de l'établissement.

Pour commander des billets, le partenaire doit compléter le bon de commande disponible sur simple demande à Feeriland service réservation 10 route de réjasseville L'Ebourliat 87520 VEYRAC

PRIX DES BILLETS

Le prix des billets en euros sont TTC.

Il est établi sur la base des taxes applicables à la date d'entrée en vigueur des conditions. Il est susceptible d'être modifié à tout moment en cas de variation de ces taxes.

LIVRAISON DES BILLETS

Les billets sont livrés par courrier en lettre suivie à l'adresse indiquée par le Partenaire.

L'envoi des billets est gratuit.

I : DISPOSITIONS APPLICABLES A LA VENTE DE BILLETS AUPRES DES PARTENAIRES

COMMERCIALISATION DES BILLETS

En signant le bon de commande le partenaire s'engage à :

Promouvoir la vente des billets auprès de ses clients.

N'apporter aucune modification aux billets

VALIDITE DES BILLETS

Les billets en vente directe sont valables deux saisons.

IMPORTANT : Le partenaire doit obligatoirement apposer son cachet sur l'emplacement désigné au recto pour les billets en vente directe. Feeriland se réserve le droit de refuser l'accès pour les porteurs de billets non tamponné par le partenaire et ce sans remboursement.

II : DISPOSITIONS APPLICABLES AU DEPOT VENTE DE BILLETS AUPRES DES PARTENAIRES

Un partenaire peut vendre des billets en qualité de dépositaire à la vente de FEERILAND auprès de ses clients.

Pour commander des billets, le partenaire doit compléter le bon de commande disponible sur simple demande à Feeriland service réservation 10 route de Rejasseville L'Ebourliat 87520 VEYRAC

VALIDITE DES BILLETS

Les billets en dépôt-vente sont valables durant la saison au cours de laquelle ils ont été achetés.

IMPORTANT : Le partenaire doit obligatoirement apposer son cachet sur le verso pour les billets en dépôt vente.

Feeriland se réserve le droit de refuser l'accès pour les porteurs de billets non tamponné par le partenaire et ce sans remboursement.

COMMERCIALISATION DES BILLETS

En signant le bon de commande le partenaire s'engage à :

Promouvoir la vente des billets auprès de ses clients.

N'apporter aucune modification aux billets

Reverser le montant total reçu auprès des clients à Feeriland, en un seul versement (un seul chèque ou un seul virement émis par le partenaire) lors d'une nouvelle commande au cours de la saison et en tout état de cause au plus tard le 15 novembre de l'année en cours .

A défaut de versement à la date prévue ci dessus, les billets commandés sont facturés en totalité au partenaire.

- Restituer les carnets invendus à Feeriland au plus tard le 15 novembre de l'année en cours.

A défaut de restitution à la date prévue ci-dessus, les billets commandés sont facturés en totalité au partenaire.

Nos tarifs sont non cumulables avec des offres promotionnelles, ni valable en groupe, ni remboursables.

Les billets n'étant pas datés, la validité du billet sera inscrite par le partenaire au moment de la vente.